

- (c) Certificat de barres d'armature en acier**
Ce certificat doit déclarer que le produit a été soumis à une analyse de continuité; les résultats d'analyse doivent accompagner le certificat.
- (d) Certificat de savon et de produits alimentaires**
Ce certificat sert à préciser la sécurité du produit.
- (e) Certificat de parfum**
Une analyse de Santé et Bien-être social Canada est essentielle.
- (f) Certificat de désinfection**
Ce certificat doit accompagner les envois de vêtements usagés.
- (g) Farine**
La date d'emballage doit être clairement indiquée sur le contenant.
- (h) Produits électriques**
La facture doit montrer que ces marchandises sont adaptées aux conditions de l'Arabie saoudite.

Échantillons commerciaux

Pour importer des échantillons, il faut obtenir préalablement la permission du directeur général des douanes, à Riyad. La demande écrite doit inclure la désignation du produit, le prix unitaire, la date d'arrivée prévue et la durée du séjour. Les droits de douane perçus sur les échantillons commerciaux importés pour des périodes d'exposition inférieures à six mois (susceptibles de prolongation) sont remboursés lorsque les échantillons sont réexportés.